

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Points-clés du Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour la filière viandes rouges du 12 novembre 2013

Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour la filière ruminants et équidés s'est réuni le 12 novembre dernier, sous la présidence de Pierre Chevalier. Retour sur les principaux points abordés.

Réflexion stratégique pour 2025

À la demande de Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, le Conseil spécialisé pour la filière viandes rouges a engagé une réflexion stratégique à l'horizon 2025.

Objectif : proposer des orientations et des actions concrètes pour développer la compétitivité de la filière, en combinant performance économique et écologique. Les travaux de réflexion sont déjà bien engagés dans les comités bovins et ovins pour déterminer les enjeux et objectifs et les décliner en programmes d'action. Un état des lieux précis, partagé par l'ensemble des familles professionnelles, est d'ores et déjà établi.

Le **secteur bovin** est aujourd'hui confronté à une baisse de la consommation sur les marchés intérieurs, français et européens. La production stagne malgré l'augmentation de la demande mondiale et l'apparition de nouveaux débouchés dans les pays émergents. La filière ne dégage pas de marges suffisantes : les revenus restent faibles pour les producteurs et le maillon de l'abattage/découpe, en surcapacité dans certaines régions, connaît des difficultés croissantes.

Ce secteur est en outre confronté au tassement de son débouché italien traditionnel. L'avenir de certains troupeaux allaitants est incertain, face à la possible spécialisation laitière de certaines régions après la suppression des quotas et au mouvement déjà perceptible de spécialisation céréalière des exploitations de polyculture-élevage en zones intermédiaires.

Lors de sa dernière réunion le comité bovin de FranceAgriMer a listé des objectifs et des actions, autour de quatre axes principaux :

- assurer des débouchés rémunérateurs ;
- renforcer la compétitivité de la filière ;
- structurer la filière et améliorer son fonctionnement ;
- maintenir durablement la production.

En dépit des efforts déjà engagés par les professionnels, le **secteur ovin** reste confronté à trois difficultés : un déclin de la production en raison de sa faible rentabilité économique, un manque de technicité et une population vieillissante. Pourtant, la demande est dynamique en Asie et au Proche et Moyen Orient. Dans le même temps, les exportations de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, leaders sur le marché mondial, ont tendance à reculer. Mais la filière française, encore dispersée et insuffisamment organisée, peine à maintenir sa production qui couvre moins de 40 % de la consommation de l'hexagone.

Une liste d'objectifs et d'actions très complète a été dressée suite au dernier comité ovin, autour de quatre thématiques principales :

- assurer le renouvellement des élevages et accroître la production ;
- améliorer les performances des exploitations et la durabilité des systèmes de production ;
- améliorer les performances de la filière ;
- préparer l'avenir de la filière.

Les familles professionnelles sont désormais invitées à hiérarchiser les objectifs et actions ainsi listés pour définir des priorités qui seront débattues au prochain Conseil spécialisé viandes rouges, le 28 novembre 2013. Le plan stratégique devra être finalisé pour la fin de l'année, selon le souhait du ministre.

Actualités communautaires et internationales

Après quatre ans de négociations, les principes de l'accord UE/Canada ont été actés le 18 octobre dernier, avec suppression des droits de douane pour 99 % des lignes tarifaires globales, tous biens et services confondus. À la fin des périodes transitoires, le Canada et l'UE libéraliseront respectivement 92,9 % et 96 % des lignes d'activité dans le secteur agricole, à l'exclusion de certains produits jugés sensibles comme le bœuf. Le Canada bénéficiera toutefois d'un contingent tarifaire de 65 000 tec de

viande bovine sans hormone exportable vers l'Union européenne à droit nul. La Commission européenne doit encore communiquer aux États-membres les textes précis de cet accord. L'entrée en vigueur ne devrait pas intervenir avant 2016. Cet accord inquiète les professionnels de la filière française, au moment où les discussions pour un accord de libre-échange avec les USA ont débuté, avec potentiellement un contingent d'importation de bœuf américain bien plus important à la clé.

Au niveau communautaire, les discussions concernant l'étiquetage des viandes, pour mieux informer les consommateurs, se poursuivent. La dernière version du projet de règlement de la Commission, élaborée par la DG SANCO, prévoit une traçabilité obligatoire à partir de l'abattage de l'animal, avec un système d'enregistrement et d'identification par les opérateurs successifs. Elle prévoit également des informations obligatoires sur l'étiquette (pays d'élevage et pays d'abattage). Le texte définitif devrait être adopté en janvier 2014 pour une entrée en vigueur au 1^{er} avril 2015.

Situation des marchés, conjoncture des filières viandes rouges

Secteur bovins

La production de viande de veau recule en France. Sur les neuf premiers mois de l'année 2013, les abattages sont en repli de 3,5 % par rapport à la même période 2012, avec des poids de carcasse plus lourds. L'abattage de veaux laitiers est notamment en recul dans le Grand Ouest. À l'inverse, les importations de viande de veau néerlandaise progressent, dans un contexte de hausse de production aux Pays-Bas et de prix attractifs.

Sur le marché du brouillard, les prix sont repartis à la baisse ces dernières semaines après s'être stabilisés durant l'été.

Sur le marché des gros bovins finis, les abattages de vaches et de génisses sont en repli par rapport à l'an dernier tandis que les abattages de jeunes bovins ont progressé de près de 10 %. Mais globalement, la production de bovins finis est en baisse par rapport à l'an dernier.

À l'exception de la viande hachée fraîche, les achats de bœuf par les ménages français sont en repli par rapport à l'an dernier.

Secteur ovins

Les disponibilités en viande ovine se réduisent sur le marché français, du fait de la baisse des abattages et du recul des importations. La consommation des ménages en France recule malgré un prix d'achat stable.

Rénovation des dispositifs de cotations bovines et ovines

Le Conseil a donné un avis favorable aux projets d'arrêtés et de circulaire modifiant le dispositif de cotations des **veaux de boucherie**. Les principales modifications portent sur :

- la redéfinition des bassins de cotations avec la fusion des bassins Centre-Est et Sud-Ouest. On passe donc à deux bassins de cotations (Grand Nord et Grand Sud) au lieu de trois.
- une modification de la grille de cotation, avec la fusion des classes d'engraissement 2 et 3.

Le Conseil s'est également prononcé sur les projets d'arrêté et circulaire modifiant les modalités d'établissement des cotations des **ovins de boucherie**.

Les principales modifications portent sur :

- l'introduction d'une cotation pour les brebis de conformation U.
- la transformation de la catégorie de moins de 16 kg en catégorie de 13 à 16 kg.

Dans les deux cas, le pouvoir d'amendement des commissions de cotations est supprimé et remplacé par un pouvoir d'alerte. Les commissions pourront notamment proposer à FranceAgriMer un ajustement de la cotation dans la limite de plus ou moins 0,07 €/kg.

Le Conseil a également introduit la possibilité d'utiliser deux méthodes (avec et sans facteur de correction) pour la répartition des prix des achats en lots. Cette mesure sera réévaluée dans un an.

Les nouvelles cotations intégrant ces changements seront publiées sur le site internet de FranceAgriMer à partir du 11 février 2014 pour les ovins de boucherie et du 18 mars 2014 pour les veaux de boucherie.

Pour plus d'informations, les documents diffusés au Conseil spécialisé pour la filière ruminants et équidés peuvent être consultés sur le site internet de FranceAgriMer, dans la rubrique :

<http://www.franceagrimer.fr/filiere-viandes/Viandes-rouges>

Contacts presse : presse@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet Tél. : 01 73 30 22 54
Laurence Gibert-Mesnil Tél. : 01 73 30 34 05

virginie.nicolet@franceagrimer.fr
laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr
